

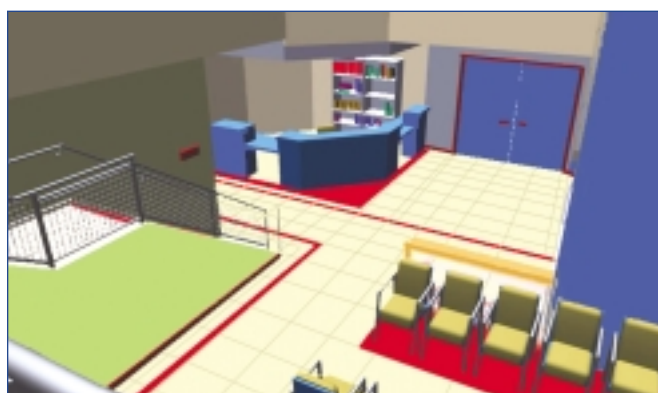
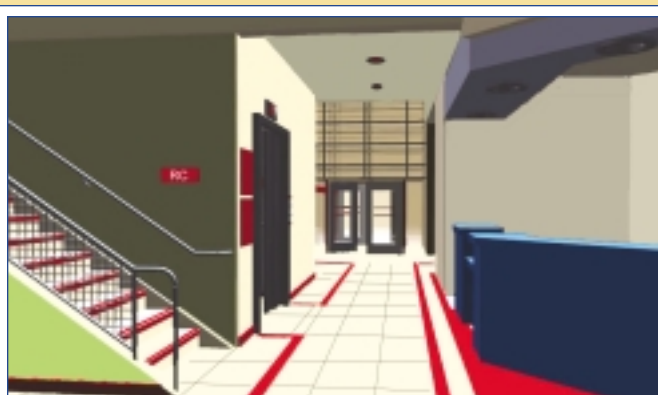
- Respecte les normes du Code de construction du Québec- Chapitre 1, Bâtiment et Code national du bâtiment-Canada 1995 (modifié)
- Résulte du vécu des personnes ayant une déficience et de l'expertise des professionnels de l'IRDPO et de la Ville de Québec
- Correspond à la zone confort pour l'ensemble des utilisateurs



OBJECTIFS

Permettre un accès facile et sécuritaire aux diverses fonctions de l'édifice.

- Favoriser la présence d'une personne-ressource au poste d'accueil.
- Faciliter l'orientation spatiale et le parcours sans obstacle.
- Permettre l'accès à la signalisation et à l'information.
- Fournir des outils permettant de comprendre l'organisation du hall, peu importe sa forme.
- Assurer un accès à tous les services et fonctions cités dans cette fiche (escaliers, ascenseur, poste d'accueil, salle d'attente, toilette, téléphone, abreuvoir et autres) à partir du hall d'entrée.



Hall et corridors

CRITÈRES DE DESIGN

Accès et aire de manœuvre

- comptoir d'accueil visible et accessible de la porte d'entrée
- en l'absence d'un comptoir d'accueil, prévoir un tableau d'information visible et accessible de la porte d'entrée combiné à un poste d'assistance téléphonique ou à un écran informatisé
- identification appropriée des corridors, services et locaux accessibles du hall d'entrée (voir fiche 06)
- largeur d'un corridor commun : 1800 mm minimum
- largeur recommandée devant les portes, les équipements ou dans les corridors en cul-de-sac : 1500 mm minimum
- Comptoir d'accueil (voir illustration)
 - section adaptée avec un dégagement de 685 mm du sol, une hauteur de 865 mm, une largeur de 900 mm minimum et une profondeur de 510 mm minimum
 - présence d'une aire de pivotement de 1500 mm devant la section adaptée
 - repères tactiles et contrastants au sol
- Équipements de contrôle (intercom, commutateurs, téléphone...)
 - hauteur d'installation : de 800 mm à 1200 mm
 - localisation à 300 mm minimum d'un mur ou d'un équipement adjacent
 - actionnés d'une seule main
- Équipements de service : hauteur d'installation
 - boîte aux lettres : 600 mm à 1200 mm
 - prise de courant : 450 mm du plancher
 - téléphone adapté pour les malentendants et les sourds (téléscripteurs) (voir fiche 10)
 - téléscripteur branché sur la ligne téléphonique ou un soft TDD branché sur un ordinateur au poste d'accueil

Sécurité fonctionnelle

- plancher avec surface dure, antidérapante et sans reflet
- éclairage dirigé uniforme et continu : 200 lux minimum (hall), 100 lux minimum (corridor), 500 lux (comptoir)
- éclairage naturel ou artificiel éblouissant ou surfaces réfléchissantes **à éviter** (ex. : mur vitré franc sud)
- effets de contre-jour provoquant l'éblouissement **à éviter**
- obstacles en saillie dépassant 100 mm **à proscrire**
- main-courante dans un corridor (voir fiche 08)

- localisation du mobilier dans des zones délimitées
- surcharge auditive (ex. : musique d'ambiance trop forte) ou sons réverbérants **à éviter**
- plan d'évacuation visuel et tactile situé près des accès aux étages (voir fiche 06)
- identification du début et de la fin d'une rampe par des contrastes visuels ou tactiles
- privilégier porte en alcôve ouvrant vers le corridor (voir illustration)
- alarmes sonores munies d'un système visuel de type gyrophare
- murs et portes vitrés munies de bandes ou de motifs contrastants

Orientation spatiale

- parcours délimité visuellement par un traitement au sol, par l'éclairage, par un contraste de couleur ou par le mobilier
- identification des étages par des couleurs différentes ou par des repères tactiles
- plan de l'étage disponible en gros caractères et orienté par rapport à l'environnement (voir fiche 06)
- tableau d'affichage : organisation logique de l'information écrite (voir fiche 06)
- pictogrammes à caractère universel facilement repérables (toilettes, plate-forme élévatrice, sortie, téléphone adapté) (voir fiche 06)
- numérotation côté poignée de la porte (voir fiche 06)
- miroir pleine hauteur à éviter

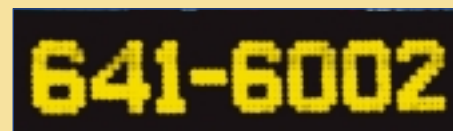
AUTRES SOLUTIONS

- Si les équipements normalement situés dans le vestibule se retrouvent dans le hall (voir fiche 03)
- S'il n'y a pas de hall, aménager le corridor principal selon les mêmes critères

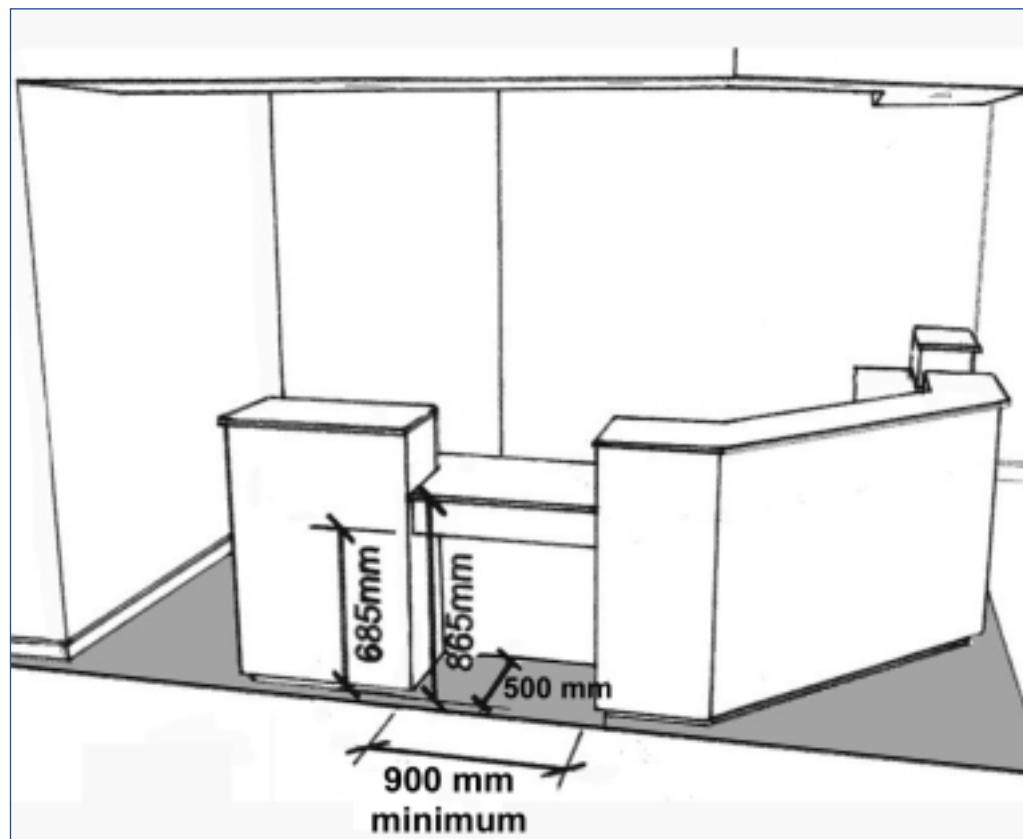
COMPTOIR D'ACCUEIL



Comptoir



Babillard type



Comptoir type

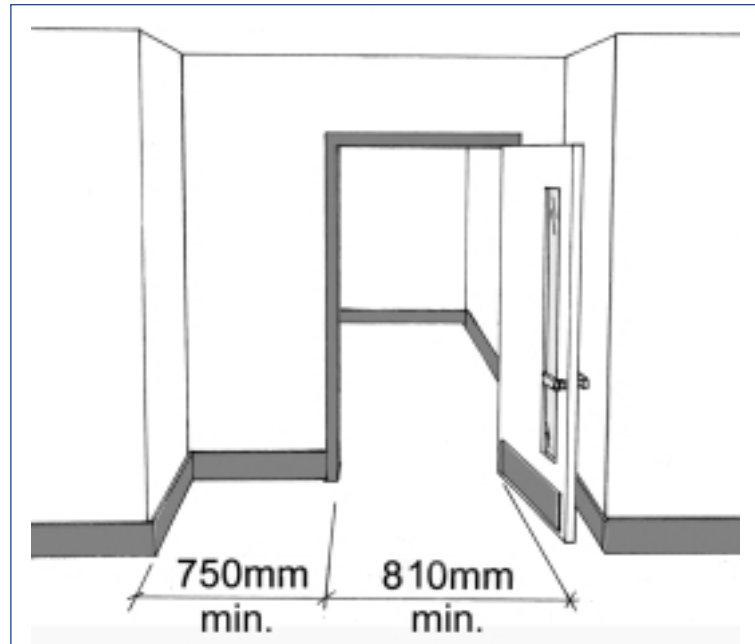
CORRIDOR



Corridor



Alarme sonore
avec système
visuel



Porte en alcôve

AUTRES RÉFÉRENCES

Articles du Code de construction du Québec-Chapitre 1, Bâtiment, et Code national du bâtiment-Canada 1995 (modifié)

Pour les bâtiments visés par la partie 3 du Code (article 2.1.2.1) : 3.2.4.18, 3.2.4.19, 3.2.4.20, 3.3.1.9, 3.4.3.1, 3.4.3.2, 3.4.6.9, 3.8.1.5, 3.8.3.14, 3.8.3.15

Pour les bâtiments visés par la partie 9 du Code (article 2.1.3.1) : 9.5.2.2, 9.5.2.3

Références et autres ressources

- Manuel d'utilisation du Guide pratique
- Barker, P., Barrick, J., Wilson, R., *Building Sight*,

- Richard, P., *Guide normatif d'accessibilité universelle*
- Passini, R., *Wayfinding design*.
- Équipements de communication : voir manuel d'utilisation des fiches

Fiches complémentaires

- Fiche 02 : Entrée principale
- Fiche 03 : Vestibule
- Fiche 06 : Signalisation
- Fiche 08 : Mains-courantes et garde-corps
- Fiche 10 : Services publics